

## Travaux de rénovation énergétique : les aides en 2022

Quelles sont les aides qui existent en 2022 pour financer les travaux de rénovation énergétique de son logement à La Saulsotte e ?

- **MaPrimeRénov** : cette aide est versée par l'Etat sous forme de prime à la fin des travaux, ce qui représente une amélioration par rapport à l'ancien système de crédit d'impôt qui a existé jusqu'en 2020 (CITE) Plus d'informations [ici](#).
- **Primes Energie CEE** : les primes CEE sont les aides financées par le privé, c'est-à-dire les entreprises commercialisant des énergies émettrices de gaz à effet de serre (principe du pollueur-payeur).
- **Les aides locales** : ces [aides](#) peuvent être régionales, départementales et communales et sont ainsi spécifiques à la rénovation énergétique (Source : ADIL).
- **MaPrimeRenov Sérénité** : destinée aux revenus modestes et très modestes, cette aide a pour objectif d'encourager les rénovations globales des logements.
- **Eco-PTZ** : ce prêt à taux zéro est accordé pour des travaux de rénovation thermique. Son plafond vient d'être relevé à 50 000 €.
- **Prêt Avance Rénovation** : la somme empruntée pourra être remboursée lors de la vente du bien ou à sa succession, les intérêts pouvant quant à eux être remboursés in fine ou en amont, progressivement.

Ces aides concernent l'ensemble des types de travaux de rénovation énergétique, notamment ceux d'isolation, de remplacement d'équipement de chauffage et de ventilation.

Hormis MaPrimeSérénité, Tous les types de revenus y sont éligibles par dégressivité en fonction de paliers.

Pour toucher ces aides, les travaux doivent avoir été effectués par des entreprises labellisées RGE (reconnues garantes pour l'environnement). Vous pouvez retrouver les [artisans chauffagistes RGE dans l'Ardèche ici](#).